



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



12150462



27 -08- 2012

Greffe

N° d'entreprise : 0423 394 805

Dénomination

(en entier) : **"HENNEN ASSOCIATES"**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Havelange, 40 à 4920 AYWAILLE

Objet de l'acte : **Nominations statutaires**

Extrait du procès de l'assemblée générale extraordinaire du 06 juillet 2012

.../...

A l'unanimité, l'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur, la SPRL Tarik HENNEN, dont le siège social est sis rue de la Victoire 32 à 1060 BRUXELLES, (N.E 0821.252.082), dont le représentant permanent sera Monsieur Tarik HENNEN, domicilié même adresse, (N.N. 81.12.02-247-23) avec effet immédiat et pour une durée de six ans expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Le mandat attribué à la SPRL Tarik HENNEN pourra être rémunéré.

Monsieur Tarik HENNEN présent, accepte expressément le mandat attribué à sa société et pour laquelle il aura la qualité de représentant permanent.

L'ordre du jour ayant été complètement traité, le Président donne lecture du présent procès-verbal, lequel est approuvé et signé séance tenante. La séance est levée à 16 heures.

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Georges HENNEN
Administrateur délégué.

Déposé en même temps : procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 06 juillet 2012.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/09/2012 - Annexes du Moniteur belge